

### Séance 27 Juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Camarès, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

**Présents :** Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Bernadette BOULANGER, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Michelle FONTANILLES, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Jean-Luc JACQUEMOND à Monique ALIÈS, Michel LEBLOND à Philippe GIGANON, André SERIN à Cyril TOUZET, Jean-Claude TOUREL à Jean-Louis CABANES

**Absents excusés :** Alain CONDOMINES, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

**Absents :** Guy SALES

**Date de la convocation :** 21 juillet 2022

**Madame la Présidente énonce les pouvoirs.**

**Le quorum atteint, la séance est ouverte.**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Anne-Claire SOLIER

#### **Ordre du jour :**

- Prévention Feux de Forêt – Forêts pédagogiques : présentation de Madame Audrey GUITTARD, chargée de mission de l'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie Pyrénées – Méditerranée,
- Approbations des Procès-Verbaux des séances de Conseil Communautaire du :
  - 02 juin 2022,
  - 30 juin 2022,
- Suite à la Commission d'Appel d'Offres, validation des missions suivantes :
  - Maison des Assistantes Maternelles de Montlaur :
    - Mission géotechnique G1,
    - Mission SPS,
  - Centre Culturel de Rencontres de l'Abbaye de Sylvanès :
    - Mission géotechnique G2 PRO,
    - Mission OPC,
    - Mission SPS,

- Mission CT,
- Achat de parcelles par l'entreprise CROS sur la ZA de Saint-Pierre de Rebourguil,
- Point sur l'avancement des travaux du déplacement de la STEP Carles,
- Achat de l'îlot B de la ZA Bel Air 2 par l'APLBR,
- Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion poubelle,
- Plan de financement de la voirie 2022,
- Point sur le démarrage de la Maison intercommunale France Services,
- Ressources humaines,
- Questions diverses.

Madame la Présidente demande à l'assemblée que trois points soient rajoutés à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire :

- Convention pour des travaux sur le réseau électrique par ENEDIS, dans le cadre des travaux à la zone d'activité de St-Pierre de Rebourguil,
- Construction d'un local ADMR pour le portage de repas – révision du plan de financement,
- SIL – Participation de la CC du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons.

Les membres présents valident la demande de Madame la Présidente et acceptent que soient débattus les points cités ci-dessus lors de la séance.

## Prévention Feux de Forêt – Forêts pédagogiques : présentation de Madame Audrey GUITTARD, chargée de mission de l'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie Pyrénées – Méditerranée

Conseil Communautaire – 27/07/2022  
Prévention Feux de Forêt – Forêts pédagogiques : présentation de Madame Audrey GUITTARD, chargée de mission de l'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie Pyrénées – Méditerranée

**OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT**

Rôle et responsabilité des maires

Logo CC Monts, Rance et Rougier

**CC MONTS, RANCE ET ROUGIER : COMMUNES CONCERNÉES À CE JOUR**

Amac sur Dourdou	Montagnol
Belmont sur Rance	Montlaur
Brusque	Mounès Prohencoux
Camarès	Murasson
Combret	Rebourguil
Gissac	Sylvanès
Mélagues	Tauriac de Camarès

Logo CC Monts, Rance et Rougier

**FEUX DE FORÊT : UN RISQUE EN FORTE AUGMENTATION**

Écart à la normale des températures moyennes depuis 1980 (janvier 1981 - 1982)

Logo CC Monts, Rance et Rougier

**UN RISQUE EN FORTE AUGMENTATION**

Plusieurs facteurs aggravants

- Diminution de l'interface habitat-forêt
- Augmentation des périodes de sécheresse
- Croissance rapide de la forêt

⇒ + de 50% des communes françaises classées à risque Feux de forêt d'ici 2050

Logo CC Monts, Rance et Rougier

## UNE OBLIGATION LÉGALE DEPUIS 1985

- Le socle législatif et réglementaire : le Code forestier
- L'arrêté préfectoral n°12-2021-01-07-005



- Le guide technique
- L'instruction technique DGF/E/SDFCE/2019-122 du 08-02-2019

Vous pouvez en signer : <https://agriculture.gouv.fr/les-guides-techniques-sur-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old>  
ou sur l' Espace Collaboratif Linéaire ou sur les Collectivités forestières : [www.collectivitesforestieres.occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres.occitanie.org)

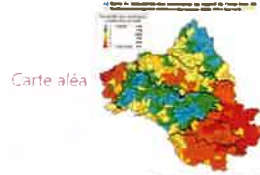
COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## QUI EST CONCERNÉ ?

### Article L.134-6 du Code forestier

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique à l'intérieur des espaces naturels combustibles (bois, forêts, landes, etc.) et jusqu'à 200 mètres autour de ceux-ci.

Dans les zones à risque feu de forêt élevé à très élevé



Carte aléa



Carte de zonage OLD

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## QUI EST CONCERNÉ ?

### Les propriétaires

- Propriétaires des constructions, chantiers, installations et leurs voies d'accès
- Propriétaires des parcelles (zones urbaines et à urbaniser)
- Gestionnaires des Infrastructures linéaires (voies ouvertes à la circulation publique, voies ferrées, lignes électriques)

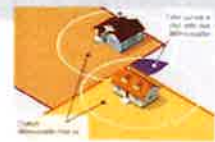
Les propriétaires des fonds voisins ne peuvent s'opposer aux travaux

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## OÙ FAUT-IL DÉBROUSSAILLER ?

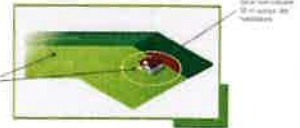
### Hors zones urbaines

- sur 50 m (voire 100 m) autour des constructions, chantiers et installations de toute nature et sur leurs voies d'accès, jardins



### En zones urbaines

- la totalité des parcelles même non bâties doivent être maintenues dans un état débroussaillé.



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## OÙ FAUT-IL DÉBROUSSAILLER ?

### Les linéaires

- De part et d'autre de l'emprise de ces voies ainsi qu'en hauteur.

Pour les routes communales et autres voies ouvertes à la circulation publique >> 2 m de part et d'autre de la bande de roulement avec maintien d'une hauteur libre de 5 m



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

### Modalités spécifiques selon l'arrêté préfectoral

- ✓ Réduction de combustibles
- ✓ Rupture verticale et horizontale
- ✓ Élagage
- ✓ Élimination des arbres morts/dépérissants + rémanents de coupe



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## ANNEXE DES OLD AU PLUI

- La liste des terrains soumis aux OLD doit être annexée au PLU/i (Article L.134-7 du Code Forestier, Article 26 de l'arrêté préfectoral)

Ne sont pas concernés par cette liste les « grands linéaires » :

- Infrastructures routières
- Voies ferrées
- Lignes électriques

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## ROLES ET OBLIGATIONS DE L'ÉLU DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OLD

2 types de rôles et / ou obligations :

- Ceux liés aux propriétés de la commune
- Ceux liés aux compétences régaliennes du maire



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## LA « BOITE À OUTILS OLD » RÉALISÉE PAR LES COFOR

Cette Boîte à outils comprend :

- Un guide pour l'organisation de réunion publique
- 3 fiches techniques (« Connaître la réglementation », « Faire exécuter les OLD », « Débroussailler les propriétés communales »)
- Un film à destination des administrés

Votre «Espace Débroussaillage» ([www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)) en ligne (Boîte à outils, documents de référence, courrier-type, modèles de délibérations, etc.)

[www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)

COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## DÉBROUSSAILLER LES PROPRIÉTÉS COMMUNALES

COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## LA COMMUNE EST UN PROPRIÉTAIRE COMME UN AUTRE

L'arrêté préfectoral s'applique de la même manière :

- La commune peut être propriétaire (parcours localisés + itinéraires)
- Sanctions encourues : exécution d'office (mise en demeure, travaux d'office, poursuites administratives et judiciaires)

COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT DE LA COMMUNE

(Dans les massifs et zones de 100 m de l'arrêté préfectoral)

- ▶ De part et d'autres des voies de circulation communale
- ▶ Autour des bâtiments communaux
- ▶ Sur les parcelles communales en zone U (POS et PLU) ou AU (PLU)

COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## CONTRÔLER LES OLD

COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## LES GRANDS PRINCIPES

- L. 134-7** ▶ Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD (Article L. 134-7 du Code Forestier, Article 4 de l'arrêté préfectoral)
- L. 134-9** ▶ Si les intéressés n'exécutent pas les travaux prescrits, la commune y pourvoit d'office (mise en demeure et exécution d'office de travaux (Article L.134-9 du Code Forestier, Article 7 de l'arrêté préfectoral))

COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

## CONTACTS

Mairie  
12 470 CONDOM-D'AUBRAC

07 83 34 38 00  
04 11 75 85 17

[audrey.guitard@communesforestieres.org](mailto:audrey.guitard@communesforestieres.org)  
[aveyron@communesforestieres.org](mailto:aveyron@communesforestieres.org)

[collectivitesforestieres-occitanie.org](http://collectivitesforestieres-occitanie.org)

@communes\_forest

COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'AVEYRON  
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

Madame Audrey GUITTARD précise que la liste des terrains soumis aux OLD doit être annexée au PLUi. Par ailleurs, elle conseille de prioriser les voies, puis de trouver un ordre de marche.

Monsieur Patrick RIVEMALE, maire de MONTLAUR indique que le débroussaillage n'est pas une assurance à 100 %.

Madame Audrey GUITTARD confirme, en donnant l'exemple concret du feu de la veille dans l'Hérault. Par ailleurs, elle ajoute que les OLD sont au-dessus des autres législations.

Madame la Présidente demande, si au vu de la nouveauté, est-ce qu'il y aura une contrainte au niveau des assurances. Madame Audrey GUITTARD indique que la contrainte est déjà présente, les assurances sont de plus en plus regardantes car le risque est de plus en plus important. Également, elle précise que les maires sont responsables, ils doivent contrôler, ils ont le pouvoir de police et peuvent procéder à des mises en demeure pour faire débroussailler les particuliers. Elle rappelle de prioriser les voies.

---

### Approbatons des Procès-Verbaux des séances de Conseil Communautaire du :

---

✚ **02 juin 2022** : approuvé à l'unanimité,

✚ **30 juin 2022** : approuvé à l'unanimité.

---

### Suite à la Commission d'Appel d'Offres, validation des missions suivantes :

---

✚ **Maison des Assistantes Maternelles de Montlaur : 02 juin 2022 :**

○ **Mission géotechnique G1 :**

Vu la délibération N° 20220224\_114 en date du 24 février 2022 approuvant le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Montlaur,

Vu la délibération N° 20220428\_055 en date du 28 avril 2022 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre,

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que :

- Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 300 000,00 € H.T., soit 360 000,00 € T.T.C.,
- Le montant prévisionnel des travaux est de 265 500,00 € H.T., soit 318 600,00 € T.T.C.,
- La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois.

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que, suite à la consultation pour la mission géotechnique G1 concernant le projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à Montlaur, plusieurs offres ont été reçues :

- INFRANEO, 10 rue de la Sausse – 31 240 SAINT-JEAN,
- SUD GÉOTECHNIQUE, 11 rue Claude François – 34 080 MONTPELLIER,
- SAGE – Agence Aveyron, 36 boulevard de l'Ayrolle – 12 100 MILLAU,
- GEOBILAN, 29 rue d'Occitanie – 31 820 PIBRAC.

Bureau d'études	Missions			TOTAL H.T.
	G2 AVP	G1 PGC		
Infraneo		3 285.00 €		3 285.00 €
Sud géotechnique		1 595.00 €		1 595.00 €
SAGE		1 620.00 €		1 620.00 €
Géobilan	2 140.00 €			2 140.00 €

Une analyse des offres a été réalisée. Au vu des résultats de celle-ci, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27/07/2022 à 09h30 à la salle de réunion, Le Pigeonnier – Les Hauts de Sériguët à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus propose de retenir l'offre de l'entreprise GEOBILAN, offre proposant le meilleur compromis technico-économique.

L'offre de l'entreprise GEOBILAN s'élève à 2 140,00 € H.T., soit 2 568,00 € T.T.C..

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise GEOBILAN pour la mission géotechnique G1 pour un montant de 2 140,00 € H.T., soit 2 568,00 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat correspondant,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Bureau d'études	Mission CSPS		Mission Contrôle Technique (accessibilité ERP)		Attestation finale hand.	TOTAL H.T.
	Base	Mois supp.	Base	Mois supp.		
Bureau Veritas Construction - Onet-le-Château	4 800.00 €	350.00 €	5 500.00 €	450.00 €	450.00 €	5 950.00 €
APAVE Rodez			4 415.00 €	220.75 €	300.00 €	4 715.00 €
SOCOTEC Rodez	3 876.00 €	280.00 €	5 300.00 €	310.00 €	600.00 €	5 300.00 €
Elyfec Millau						0.00 €

○ **Mission SPS :**

Vu la délibération N° 20220224\_114 en date du 24 février 2022 approuvant le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Montlaur,

Vu la délibération N° 20220428\_055 en date du 28 avril 2022 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20220727\_099 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission géotechnique G1,

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que :

- Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 300 000,00 € H.T., soit 360 000,00 € T.T.C.,
- Le montant prévisionnel des travaux est de 265 500,00 € H.T., soit 318 600,00 € T.T.C.,
- La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois.

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que, suite à la consultation pour la mission coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) concernant le projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à Montlaur, plusieurs offres ont été reçues :

- VERITAS Rodez, 87 rue Saint Firmin, Résidence Wagner – 12 850 ONET-LE-CHATEAU,
- SOCOTEC, Avenue de l'Hôpital, Résidence la Pirée Bourran – 12 000 RODEZ.

Une analyse des offres a été réalisée. Au vu des résultats de celle-ci, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27/07/2022 à 09h30 à la salle de réunion, Le Pigeonnier – Les Hauts de Sériguët à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus propose de retenir l'offre de la société SOCOTEC, offre proposant le meilleur compromis technico-économique.

L'offre de la société SOCOTEC s'élève à 3 876,00 € H.T., soit 4 651,20 € T.T.C..

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir la société SOCOTEC pour la mission coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour un montant de 3 876,00 € H.T., soit 4 651,20 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat correspondant,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

○ **Mission CT :**

Vu la délibération N° 20220224\_114 en date du 24 février 2022 approuvant le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Montlaur,

Vu la délibération N° 20220428\_055 en date du 28 avril 2022 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20220727\_099 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission géotechnique G1,

Vu la délibération N° 20220727\_100 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS),

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que :

- Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 300 000,00 € H.T., soit 360 000,00 € T.T.C.,
- Le montant prévisionnel des travaux est de 265 500,00 € H.T., soit 318 600,00 € T.T.C.,
- La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois.

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que, suite à la consultation pour la mission de contrôle technique et attestation handicapés concernant le projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à Montlaur, plusieurs offres ont été reçues :

- VERITAS Rodez, 87 rue Saint Firmin, Résidence Wagner – 12 850 ONET-LE-CHATEAU,
- APAVE Rodez, 22 Boulevard du 122<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – 12 000 RODEZ,
- SOCOTEC, Avenue de l'Hôpital, Résidence la Pirée Bourran – 12 000 RODEZ.

Une analyse des offres a été réalisée. Au vu des résultats de celle-ci, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27/07/2022 à 09h30 à la salle de réunion, Le Pigeonnier – Les Hauts de Sériguet à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus propose de retenir l'offre de la société APAVE Rodez, offre proposant le meilleur compromis technico-économique.

L'offre de la société APAVE Rodez s'élève à 4 715,00 € H.T., soit 5 658,00 € T.T.C., répartie comme suit :

- Contrôle Technique 4 415,00 € H.T. (soit 5 298,00 € T.T.C.),
- Attestation handicapée 300,00 € H.T. (soit 360,00 € T.T.C.).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir la société APAVE Rodez pour la mission de contrôle technique et attestation handicapés pour un montant total de 4 715,00 € H.T., soit 5 658,00 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat correspondant,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

📍 **Centre Culturel de Rencontres de l'Abbaye de Sylvanès :**

○ **Mission géotechnique G2 PRO :**

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130\_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730\_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20201217\_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325\_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125\_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que :

- Le montant prévisionnel des travaux est de 3 330 000,00 € H.T., soit 3 996 000,00 € T.T.C.,
- La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois.

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que, suite à la consultation pour la mission géotechnique G2 PRO, type G2 AVP + PRO et G4 concernant le projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès, plusieurs offres ont été reçues :

- I-TERRE S.A.S., 54 rue de Glossop – 12 100 MILLAU,
- INFRANEO, 10 rue de la Sausse – 31 240 SAINT-JEAN,
- GEOBILAN, 29 rue d'Occitanie – 31 820 PIBRAC.

Bureau d'études	Missions			TOTAL H.T.
	G2 AVP	G2 PRO	G4	
I-Terre	4 662.00 €	800.00 €	1 800.00 €	7 262.00 €
Infranéo		18 709.20 €	3 800.00 €	22 509.20 €
SAGE		<i>Excusé</i>		
Géobilan	6 100.00 €	350.00 €	1 200.00 €	7 650.00 €

Une analyse des offres a été réalisée. Au vu des résultats de celle-ci, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27/07/2022 à 09h30 à la salle de réunion, Le Pigeonnier – Les Hauts de Sériguet à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus propose de retenir l'offre de la société I-TERRE, offre proposant le meilleur compromis technico-économique.

L'offre de la société I-TERRE s'élève à 7 262,00 € H.T., soit 8 714,40 € T.T.C..

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir la société I-TERRE pour la mission géotechnique G2 PRO pour un montant de 7 262,00 € H.T., soit 8 714,40 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat correspondant,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

o **Mission OPC :**

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130\_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730\_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,



Vu la délibération N° 20201217\_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325\_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125\_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20220727\_102 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission géotechnique G2 PRO,

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que :

- Le montant prévisionnel des travaux est de 3 330 000,00 € H.T., soit 3 996 000,00 € T.T.C.,
- La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois.

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que, suite à la consultation pour la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) concernant le projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès, plusieurs offres ont été reçues :

- LOPP Coordination, 13 rue du Château – 81 120 LOMBERS,
- SAS IB2M, Le Clos de Gages, 725 route de Bougaux – 12 630 GAGES.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTs, RANCE ET ROUGIER Marché public O.P.C. Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès						OFFRE DE PRIX			TECHNIQUE - FINANCIER
N° ordre	Candidats	A.E	CCAP	CCTP	Bord.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	OBSERVATIONS
1	Lopp Coordination	x	x			32 040.00 €	6 408.00 €	38 448.00 €	RAS
2	SAS IB2M	x	x			34 850.00 €	6 970.00 €	41 820.00 €	RAS

Candidats	Note critère Valeur prix / 40 points	Note critère Valeur technique / 60 points	Note finale / 100 points	Classement
Lopp Coordination	40	60	100	1
SAS IB2M	37	54	91	2

A l'issue de l'analyse et du classement qui en résulte, la société **Lopp Coordination** possède le meilleur compromis technico économique au regard des critères de pondération énumérés dans le règlement de consultation des sociétés. Le montant de chacune des offres est proche, le temps imparti à la mission et le taux horaire penche très sensiblement en faveur de l'offre de la société **Lopp Coordination**. Concernant le savoir faire et leur antériorité aucune des deux sociétés ne se détachent au regard des éléments du dossier de réponse.

Une analyse des offres a été réalisée. Au vu des résultats de celle-ci, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27/07/2022 à 09h30 à la salle de réunion, Le Pigeonnier – Les Hauts de Sériguet à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus propose de retenir l'offre de la société LOPP Coordination, offre proposant le meilleur compromis technico-économique.

L'offre de la société LOPP Coordination s'élève à 32 040,00 € H.T., soit 38 448,00 € T.T.C..

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir la société LOPP Coordination pour la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour un montant de 32 040,00 € H.T., soit 38 448,00 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat correspondant,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Bureau d'études	Mission CSPS		TOTAL H.T.	Mission Contrôle Technique (accessibilité ERP)		Attestation finale hand.	TOTAL H.T.
	Base	Mois supp.		Base	Mois supp.		
Bureau Veritas Construction - Onet-le-Château	5 700,00 €	320,00 €	5 700,00 €	20 800,00 €	640,00 €	Compris	20 800,00 €
APAVE Rodez	4 800,00 €	213,33 €	4 800,00 €	12 500,00 €	416,67 €	400,00 €	12 900,00 €
SOCOTEC Rodez			0,00 €				0,00 €
Elyfec Millau	4 480,00 €	S. O.	4 480,00 €				0,00 €

o **Mission SPS :**

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130\_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730\_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20201217\_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325\_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125\_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20220727\_102 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission géotechnique G2 PRO,

Vu la délibération N° 20220727\_103 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC),

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que :

- Le montant prévisionnel des travaux est de 3 330 000,00 € H.T., soit 3 996 000,00 € T.T.C.,
- La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois.

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que, suite à la consultation pour la mission coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) concernant le projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès, plusieurs offres ont été reçues :

- VERITAS Rodez, 87 rue Saint Firmin, Résidence Wagner – 12 850 ONET-LE-CHATEAU,
- APAVE Rodez, 22 Boulevard du 122<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – 12 000 RODEZ,
- ELYFEC Millau, 4 rue de la Mégisserie – 12 100 MILLAU.

Une analyse des offres a été réalisée. Au vu des résultats de celle-ci, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27/07/2022 à 09h30 à la salle de réunion, Le Pigeonnier – Les Hauts de Sériguët à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus propose de retenir l'offre de la société ELYFEC Millau, offre proposant le meilleur compromis technico-économique.

L'offre de la société ELYFEC Millau s'élève à 4 480,00 € H.T., soit 5 376,00 € T.T.C..

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir la société ELYFEC Millau pour la mission coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour un montant de 4 480,00 € H.T., soit 5 376,00 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat correspondant,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

o **Mission CT :**

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130\_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730\_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20201217\_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325\_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125\_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20220727\_102 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission géotechnique G2 PRO,

Vu la délibération N° 20220727\_103 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC),

Vu la délibération N° 20220727\_104 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS),

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que :

- Le montant prévisionnel des travaux est de 3 330 000,00 € H.T., soit 3 996 000,00 € T.T.C.,
- La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois.

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que, suite à la consultation pour la mission de contrôle technique et attestation handicapés concernant le projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès, plusieurs offres ont été reçues :

- VERITAS Rodez, 87 rue Saint Firmin, Résidence Wagner – 12 850 ONET-LE-CHATEAU,
- APAVE Rodez, 22 Boulevard du 122<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – 12 000 RODEZ.

Une analyse des offres a été réalisée. Au vu des résultats de celle-ci, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27/07/2022 à 09h30 à la salle de réunion, Le Pigeonnier – Les Hauts de Sériguet à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture des plis reçus propose de retenir l'offre de la société APAVE Rodez, offre proposant le meilleur compromis technico-économique.

L'offre de la société APAVE Rodez s'élève à 12 900,00 € H.T., soit 15 480,00 € T.T.C., répartie comme suit :

- |                          |                  |                            |
|--------------------------|------------------|----------------------------|
| - Contrôle Technique     | 12 500,00 € H.T. | (soit 15 000,00 € T.T.C.), |
| - Attestation handicapée | 400,00 € H.T.    | (soit 480,00 € T.T.C.).    |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir la société APAVE Rodez pour la mission de contrôle technique et attestation handicapés pour un montant total de 12 900,00 € H.T., soit 15 480,00 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat correspondant,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

## Achat de parcelles par l'entreprise CROS sur la ZA de Saint-Pierre de Rebourguil

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire le projet de la Société dénommée CHARCUTERIE CAMILLE CROS, société par actions simplifiée, d'acquérir les parcelles attenantes à sa propriété sur la ZA Saint-Pierre de Rebourguil afin de lui permettre de développer son entreprise ainsi que d'installer des panneaux photovoltaïques au sol.

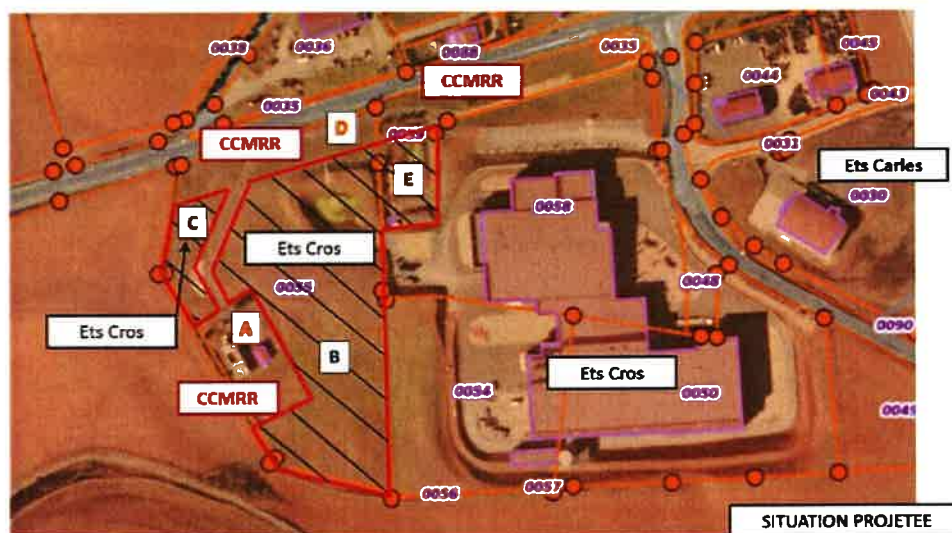
Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la S.C.P. ROQUES – 2, Place de l'Eglise – 12 400 SAINT-AFFRIQUE a réalisé la division foncière des parcelles cadastrées ZS 55 et ZS 59 appartenant à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier pour délimiter le terrain à vendre à la SAS CHARCUTERIE CAMILLE CROS et la partie de terrain à garde par la Communauté de Communes.

Suite à la division foncière, Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il faut procéder à la vente de trois parcelles nouvellement cadastrées qui se situent dans la ZA Saint-Pierre de Rebourguil sur la Commune de Rebourguil :

- Parcelle ZS n° 74 d'une superficie de 11 740 m<sup>2</sup>,
- Parcelle ZS n° 75 d'une superficie de 1 349 m<sup>2</sup>, et,
- Parcelle ZS n° 77 d'une superficie de 1 603 m<sup>2</sup>.

**Conseil Communautaire – 27/07/2022**

**Achat de parcelles par l'entreprise CROS sur la ZA de Saint-Pierre de Rebourguil**



Madame la Présidente rappelle que la demande d'avis domanial a été enregistrée par le service du Domaine de la DGFIP le 05/09/2022 et un avis simple a été rendu en date du 30/09/2022 (Référence OSE : 2022-12195-66327).

Madame la Présidente propose de vendre les parcelles cadastrées ZS 74, ZS 75 et ZS 77 de la ZA Saint-Pierre sur la Commune de Rebourguil, comme détaillée ci-dessous, à la SAS CHARCUTERIE CAMILLES CROS :

- Superficie : 14 692 m<sup>2</sup>,
- Prix de vente HORS TAXE : 4,00 € le m<sup>2</sup>  
soit 4,00 € X 14 692 m<sup>2</sup> = 58 768,00 € H.T.
- TVA sur marge : 7 220,67 €
- Prix T.T.C. de vente : 65 988,67 €.

Monsieur Jean-Philippe SABATHIER demande comment le prix de 4,00 € le m<sup>2</sup> a été fixé ?  
 Madame la Présidente explique qu'il s'agit du prix antérieur, qui n'a pas été modifié. Par ailleurs, elle indique que la Charcuterie Cros n'a jamais autant vendu de jambon que durant la semaine du 14 juillet dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

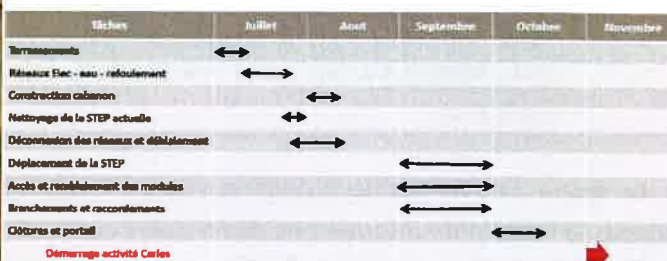
- **VALIDE** la présentation,
- **ACCEPTE** de vendre à la SAS CHARCUTERIE CAMILLE CROS les parcelles cadastrées ZS 74, ZS 75 et ZS 77 de la ZA Saint-Pierre sur la Commune de Rebourguil d'une superficie totale de 14 692 m<sup>2</sup> au prix de 4,00 € H.T. le m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toutes les pièces référentes au dossier,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

## Point sur l'avancement des travaux du déplacement de la STEP Carles

Conseil Communautaire – 27/07/2022  
 Point sur l'avancement des travaux du déplacement de la STEP Carles



Conseil Communautaire – 27/07/2022  
 Point sur l'avancement des travaux du déplacement de la STEP Carles



Conseil Communautaire – 27/07/2022  
 Point sur l'avancement des travaux du déplacement de la STEP Carles

Désignation	Tâches	Coût H.T.
Cereg B.e.	Dossier administratif – dossier de déclaration loi sur l'eau	8 260,00 €
Roques Géomètre	Topographie – refonte du parcellaire pour la vente Ets Cros	2 395,00 €
Atelier d'Occitanie	Assistance technique pour la dépose et remise en service de la STEP	9 675,50 €
Enedis	Demande de raccordement électriques	1 109,40 €
	Arrêt et dépose comptage existant	500,00 €
SIEDA	Réalisation des travaux d'alimentation électrique de la future STEP	8 000,00 €
Frans bonhomme	Fournitures réseaux AEP – Elec – Refoulement et évacuation effluents de la STEP	5 000,00 €
Gédimat	Fournitures pour la construction du cabanon recevant l'instrumentation et clôtures ( la toiture, la porte et le portail d'entrée seront récupérés)	7 000,00 €
Milheu Frères	Fourniture de granulats (GNT) et gravette de pose et enrobage	3 000,00 €
Electricien	Raccordement électrique	1 000,00€
Média.co	Levage et manutention des modules de la STEP	2 000,00 €
Ets Carles + notaire	Achat de la parcelle	3 000,00 €
Imprévu et Aléas		2 000,00 €
<b>Total H.T.</b>		<b>53 000,00€</b>

---

## Convention pour des travaux sur le réseau électrique par ENEDIS, dans le cadre des travaux à la zone d'activité de St-Pierre de Rebourguil

---

### 👉 Alimentation en électricité : Poste de refoulement à ZA St-Pierre – REBOURGUIL :

Madame la Présidente indique que le projet d'aménagement du poste de refoulement à la ZA de St-Pierre, commune de REBOURGUIL nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 31 527,25 € H.T..

Madame la Présidente précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Communauté de Communes est de 9 080,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **DE DEMANDER** au Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de l'Aveyron d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités,
- **DE S'ENGAGER** à verser au Trésor Public la somme estimée de 9 080,00 € correspondant à la contribution restant à la charge de la Communauté de Communes après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.,
- Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la Communauté de Communes serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

### 👉 Zone d'Activités de St-Pierre – REBOURGUIL : travaux sur le réseau électrique :

Madame la Présidente informe que des travaux sur le réseau électrique doivent être entrepris par ENEDIS à la Zone d'Activités de St-Pierre de REBOURGUIL.

Madame la Présidente précise qu'il s'agit de la mise en place d'un nouveau poste de transformation, et de la création de travaux souterrains. La parcelle concernée est ZS 43.

Il est nécessaire de signer 2 conventions avec ENEDIS :

- une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle ZS 43 (15 m<sup>2</sup>) à titre gratuit,
- une convention de servitudes pour la création dans une bande de 3m de large, HTAS : 1 BTS : 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ HTSA : 170 BTS : 40m ainsi que ses accessoires.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer les 2 conventions.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la présentation,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les 2 conventions citées ci-dessus dans le cadre de travaux sur le réseau électrique à la Zone d'Activités de St-Pierre de REBOURGUIL,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

## Achat de l'îlot B de la ZA de Bel Air 2 par l'APLBR

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire le projet de l'Association des Producteurs de Lait de Brebis de l'aire Roquefort (APLBR) domiciliée 300 Rue Etienne Delmas – 12 100 MILLAU – de construire un atelier de filature pour permettre de valoriser un sous-produit de l'élevage ovin : la laine, en développant l'économie circulaire tout en contribuant au maintien de la filière ovine.

Ce projet de filature est soutenu par les élus et notamment la Région Occitanie. Il fait partie intégrante du Contrat Régional Unique déposé par le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

*Madame la Présidente et Monsieur Cyril TOUZET, maire de CAMARES expliquent plus en détails le projet de la « Filature Colbert » : ils souhaitent faire de l'isolation à partir de laine de brebis. Ils ont à ce jour 3 salariés, et envisagent de monter à plus de 10 salariés, en développant l'activité sur le territoire (lavage de la laine). Ils veulent revaloriser un produit local typique.*

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il faut procéder à la vente de la parcelle cadastrée I 527 correspondant à l'îlot B de la Zone d'Activités Bel Air 2.

### Conseil Communautaire – 27/07/2022 Achat de l'îlot B de la ZA de Bel Air 2 par l'APLBR



Madame la Présidente rappelle que la demande d'avis domanial a été enregistrée par le service du Domaine de la DGFIP le 20/09/2022 et un avis simple a été rendu en date du 26/09/2022 (Référence OSE : 2022-12044-69958).

Madame la Présidente propose de vendre la parcelle cadastrée I 527 de la ZA Bel Air 2 sur la Commune de Camarès, comme détaillée ci-dessous, à l'Association des Producteurs de Lait de Brebis de l'aire Roquefort :

- Superficie : 5 539 m<sup>2</sup>,
- Ilôt B issu des parcelles cadastrées I 518 et I 526 acquises au prix de 1 € le mètre carré à la Commune de Camarès (surface totale : 20 197 m<sup>2</sup>),
- Prix de vente HORS TAXE parcelle cadastrée I 527 : 15,00 € le m<sup>2</sup>  
soit 15,00 € X 5 539 m<sup>2</sup> = 83 085,00 € H.T.
- TVA sur marge : 15 454,90 €,
- Prix T.T.C. de vente : 98 539,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la présentation,

- **ACCEPTÉ** de vendre à l'Association des Producteurs de Lait de Brebis de l'aire Roquefort la parcelle cadastrée I 527 de la ZA Bel Air 2 sur la Commune de Camarès d'une superficie totale de 5 539 m<sup>2</sup> au prix de 15,00 € H.T. le m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toutes les pièces référentes au dossier,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

## Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion poubelle

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est compétente pour le ramassage des déchets ménagers et des produits du tri.

Elle indique que le parc de camion de ramassage vieilli d'année en année, notamment au niveau de l'usure. Par ailleurs, elle précise que le délai d'obtention d'un camion est d'environ 1 an.

Camion	Année	Kilomètre*	Commentaires
Mercedes (St-Sernin)	2000	400 000	A ce jour, la boîte à vitesse est H.S., les coûts de réparation sont estimés à 10 000,00 €. La B.O.M. est très usée. <b>Il est hors usage actuellement</b>
Iveco (Belmont)	2002	400 000	<b>Ce camion peut faire encore 3 à 4 ans</b> , la boîte à vitesse et le moteur ont été refait il y a quelques années. <b>Camion pouvant prendre part aux tournées 1 à 2 jours par semaine = Camion de remplacement</b>
Renault (St-Sernin)	2015	150 000	<b>R.A.S</b>
Renault (Camarès)	2015	250 000	<b>R.A.S. - Camion pouvant prendre part aux tournées 2 jours par semaine.</b>

Conseil Communautaire – 27/07/2022  
Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion poubelle

**D 16 P4X2 BOM 280E6 - PTAC 16 T / PTRS 16 T MEDIUM**

**DELAI DE LIVRAISON ANNONCE 12 MOIS**

**RESUME CHIFFRAGE**

Commentaires

Prix net total HT	79 650,00 €
TVA	15 930,00 €
Prix net total TTC	95 580,00 €

20,00%

Conseil Communautaire – 27/07/2022  
Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion poubelle

### Fourniture d'une benne Type CARGOPAC d'un volume de 12 m<sup>3</sup>

V – PRIX –

BENNE

DESIGNATION	Unitaire HT	TVA 20%	TTC
Benne CARGOPAC 12 m <sup>3</sup> équipée d'un basculeur MAXI	80 350,00	16 070,00	96 420,00



**Détail de livraison :** 11 semaines à réception d'un châssis certifié conforme à équiper (hors mois d'août et dernière semaine de décembre neutralisés pour congés annuels).

Madame la Présidente propose donc au Conseil Communautaire d'anticiper l'arrêt de véhicule du parc de camion de ramassage et de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion poubelle. Cet appel d'offres permettra notamment de voir les délais et comparer les prix.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer l'appel d'offres,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.



## Plan de financement de la voirie 2022

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que le programme annuel 2022 de travaux envisagés sur la voirie communautaire et approuvé par la délibération N° 20211216\_179 en date du 16 décembre 2021, a été retenu par Monsieur le Sous-Préfet de Millau, dans le cadre de la programmation DETR 2022.

Sur la base des montants retenus par les services de l'État pour la DETR 2022, à savoir un montant de travaux subventionnables de 335 461 € hors taxe et un montant de subvention DETR 2022 proposé de 90 574,47 € (27 %), Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur un nouveau plan de financement de l'opération.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR sur programme annuel (27 %)	:	90 574,47 €
- FAL à solliciter auprès du Département pour confortement du pont Saint-Amans de Lizertet	:	5 800,00 €
- Autofinancement	:	239 086,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention de l'arrêté de subvention et pour la programmation et la réalisation des dits travaux.

## Construction d'un local ADMR pour le portage de repas – révision du plan de financement

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire la délibération N° 20210729\_100 en date du 29 juillet 2021 approuvant le projet de travaux de construction d'un local ADMR pour le portage de repas / Site MSP – Belmont-sur-Rance et l'autorisant à solliciter les subventions auprès des différents financeurs, dont la DETR,

Sur la base des montants retenus par les services de l'État pour la DETR 2022, à savoir un montant de travaux subventionnables de 82 539,60 € hors taxe et un montant de subvention DETR 2022 proposé de 20 634,90 € (25 %), Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur un nouveau plan de financement de l'opération.

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux	72 539,60 €	ETAT DETR	20 634,90 €
Maitrise d'Œuvre Bureau étude Mission SPS	10 000,00 €	Conseil Régional FRI	21 000,00 €
		Conseil Départemental	20 635,00 €

		Autofinancement	20 269,70 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>82 539,60 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>82 539,60 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention de l'arrêté de subvention,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

---

### SIL – Participation de la CC du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

---

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Le programme de mise en place d'une Signalétique d'Information Locale, a fait l'objet d'un marché à bons de commande, pour une dépense globale, maîtrise d'œuvre comprise, de 221 494 € hors taxe et a été financé comme suit :

- Subvention de la Région : 10 000,00 €
- Subvention LEADER attendue : 49 699,00 €
- Fonds de concours des communes ou EPCI : 31 025,70 €
- Participations des privés ou professionnels : 29 900,00 €

Dans le cadre de la mise en place de cette signalétique le long de la D999, le carrefour du lieu-dit La Trivalle permettant un accès à une partie du territoire de la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort et 7 Vallons, l'implantation des modules sur ce carrefour a dû, en conséquence, répondre aux besoins de certaines activités de notre territoire communautaire mais également aux besoins des activités des communes du territoire du Saint-Affricain, Roquefort et 7 Vallons.

Le coût net d'implantation des équipements propre à ce carrefour s'est élevé à 3 791,40 €.

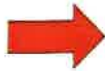
Il est proposé de solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort et 7 Vallons d'un montant de 1 895,70 € pour l'implantation de ces modules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **SOLLICITE** un fonds de concours à la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort et 7 Vallons d'un montant de 1 895,70 €,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre cette décision.

## Point sur le démarrage de la Maison intercommunale France Services

Conseil Communautaire – 27/07/2022  
Point sur le démarrage de la Maison intercommunale France Service



Nous sommes labélisés.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet : 8 demandes en cours, pour :

- CAF,
- Vignette voiture,
- Permis,
- Etc.

Communication en cours : Facebook, Site internet, Presse + communes.

Conseil Communautaire – 27/07/2022  
Point sur le démarrage de la Maison intercommunale France Service



### HORAIRES

CONTACT : Mobile : 06 07 62 05 76  
Email : contact@mfs-montsranceroitiers.fr

France services

Lieu	Horaires d'ouverture				
	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
<b>BELMONT-SUR-RANCE -</b> Route de Lacune (à côté de la mairie) Tel : 05 65 99 91 80 Email : contact@mfs-montsranceroitiers.fr	14h-17h	9h-12h	9h-12h		
<b>CAMARES – LA POSTE – 28, Grand Rue</b> Email : contact@mfs-montsranceroitiers.fr	9h-12h			13h30-16h30	9h-12h
<b>SAINTE-SERVAISE-SUR-RANCE – Mairie – 1, Place Bourguignon</b> Tel : 05 65 99 62 84 Email : contact@mfs-montsranceroitiers.fr		14h-17h	14h-17h	9h-12h	

Conseil Communautaire – 27/07/2022  
Point sur le démarrage de la Maison intercommunale France Service

**France services** Exemples de services proposés

- Aide à l'inscription et à l'actualisation mensuelle, compréhension des courriers, transmission de documents, création de CV et lettre de motivation, consulter les offres Pôle emploi, orientation vers le partenaire, impression de documents.
- Création de compte, aide à la déclaration des revenus en ligne (des particuliers) et paiement en ligne, prise de RDV en ligne, télécharger des documents, orientation vers le partenaire.
- Création de compte en ligne et mise à jour du profil, effectuer et suivre des démarches en ligne (carte vitale, CSS...), télécharger des attestations de droit, orientation vers le partenaire.
- Création d'une adresse mail, suivi des courriers et colis, acheter des produits en ligne (timbre, colis...), orientation vers le partenaire.

Conseil Communautaire – 27/07/2022  
Point sur le démarrage de la Maison intercommunale France Service

- Création d'un compte et mise à jour du profil, simulations, déclarations trimestrielles, prime d'activité, aide au logement, RSA, transmission des documents, téléchargement des documents, orientation vers le partenaire.
- Orientation vers le Point Info Séniors ou le partenaire pour le dossier de retraite, téléchargement des documents, création de compte et mise à jour du profil.
- Création d'un compte ANTS, cession de véhicule, demande de carte grise, changement d'adresse, demande de duplicata, paiement en ligne, demande d'un certificat de situation administrative, simulation du coût de votre certificat d'immatriculation, demande de permis de conduire, pré-demande de carte d'identité et passeport, transmission des documents.
- Création d'un compte et mise à jour du profil, simulations, déclarations trimestrielles, prime d'activité, aide au logement, RSA, orientation vers le partenaire.
- Création d'une adresse mail, éco-chèque mobilité, prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique, prime énergie « Ma Prime Renov », demande de procuration « vote » en ligne, création d'un compte CPF, prise de rendez-vous en ligne sur le site de la préfecture, création de compte « Mon Espace Santé », rédaction de lettres et CV.

Il est demandé qu'avant de venir en mairie, la personne de France Services et celle du Point Info Séniors prennent rendez-vous, afin que le maire soit présent.

## Ressources humaines

### Bilan social :

Madame la Présidente et le Directeur Général des Services présentent le bilan social :

Conseil Communautaire – 27/07/2022  
Ressources humaines



#### Point sur les charges du personnel :

Au regard des annonces gouvernementales concernant :

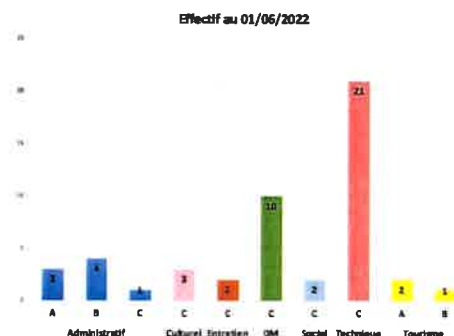
- augmentation du SMIC au 01/05/2022 (SMIC porté à 1645.58 € brut – 10.85 € brut de l'heure)
- augmentation point indiciaire au 01/07/2022 = concerne tous les agents et élus (de 4.8880 € à 4.85003 € brut le point)

L'impact budgétaire est d'environ : 17 551.26 €



Conseil Communautaire – 27/07/2022  
Ressources humaines

#### STATISTIQUES AU 01/06/2022 :



Le service technique est le service qui emploie la majorité des agents (21 pour 49), puis suit le service Environnement/Om avec 10 agents.

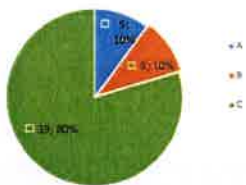
Le service administratif compte 8 agents répartis dans les 3 catégories.

3 agents font partie du service tourisme (catégorie A et B), également 3 au service culturel.

Le service social et entretien des locaux ont respectivement 2 agents.

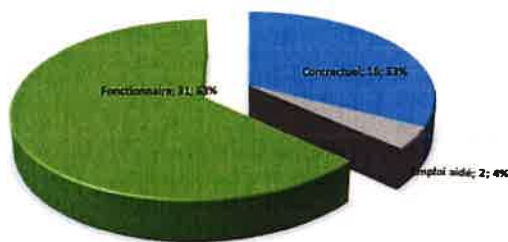
Pour les services technique, Om, social, culturel et entretien des locaux : tous les agents sont en catégorie C (soit 38/49 agents).

Répartition des agents par catégories



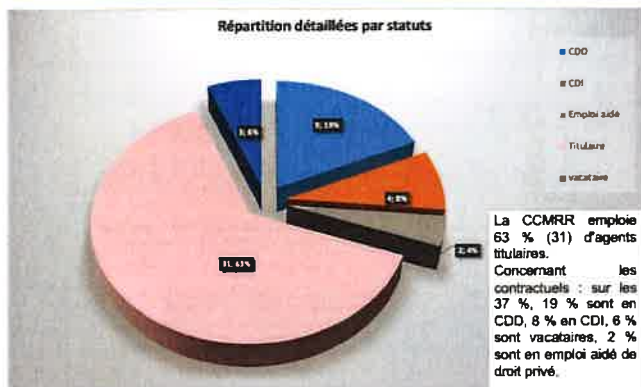
80 % (soit 39 agents) des agents ont des postes de catégorie C, 10 % de catégories A et B

RÉPARTITION PAR STATUT



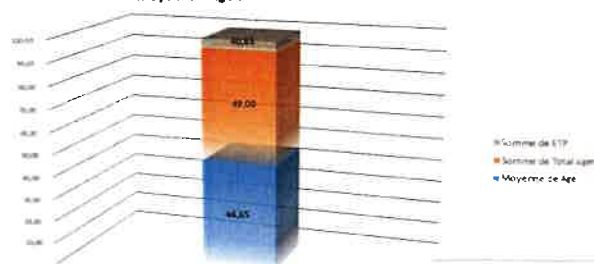
La CCMRR emploie en majorité des agents fonctionnaires 63%, 33% sont des contractuels, seulement 4% des emplois sont de droit privé.

Répartition détaillée par statuts



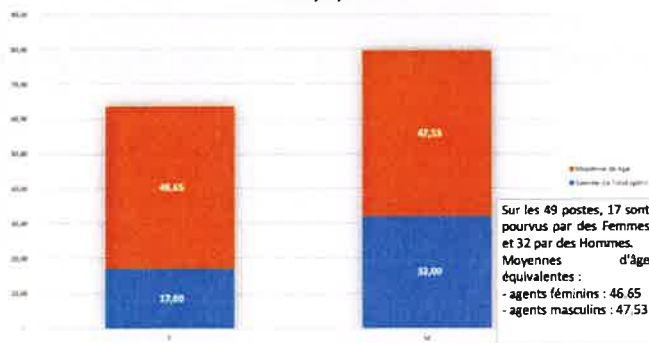
La CCMRR emploie 63 % (31) d'agents titulaires. Concernant les contractuels : sur les 37 %, 19 % sont en CDD, 8 % en CDI, 6 % sont vacataires, 2 % sont en emploi aidé de droit privé.

Moyenne d'âge et ETP



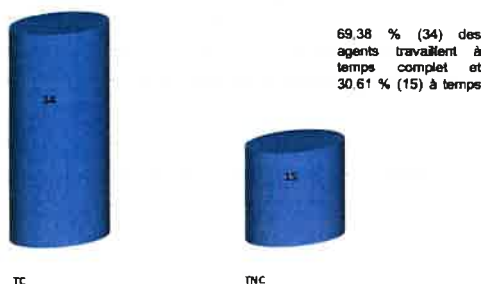
Pour 49 postes soit 40,83 ETP, la moyenne d'âge est de 46,65, malgré de la titularisation de 3 jeunes en 2021.

Répartition postes par genre au 01/06/2022



Sur les 49 postes, 17 sont pourvus par des Femmes et 32 par des Hommes. Moyennes d'âge équivalentes :  
- agents féminins : 46,65  
- agents masculins : 47,53

Temps de travail



69,38 % (34) des agents travaillent à temps complet et 30,61 % (15) à temps partiel.

**Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la piscine de Belmont-sur-Rance – MNS :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet du 13/08/2022 au 17/08/2022 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour effectuer la mission de maître-nageur sauveteur à la piscine de Belmont-sur-Rance,

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

## DÉCIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Éducateur des Activités Physiques et sportives principal de 2<sup>e</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 13/08/2022 au 17/08/2022.

Cet agent assurera des fonctions de maître-nageur sauveteur à la piscine de Belmont-sur-Rance :

- à temps non complet le 13/08/2022 pour une durée d'emploi de service de 7h,
- à temps non complet du 16/08/2022 au 17/08/2022 pour une durée d'emploi de service de 14h..

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

## Questions diverses

### AGENDA A VENIR :

#### CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

jeudi 22 septembre 2022	20h30	<i>lieu restant à définir</i>
jeudi 27 octobre 2022	20h30	<i>lieu restant à définir</i>
jeudi 24 novembre 2022	20h30	<i>lieu restant à définir</i>
jeudi 15 décembre 2022	20h30	<i>lieu restant à définir</i>

#### CALENDRIER DES BUREAUX

jeudi 15 septembre 2022	10h00	Belmont
jeudi 20 octobre 2022	10h00	Belmont
jeudi 17 novembre 2022	10h00	Belmont
jeudi 08 décembre 2022	10h00	Belmont

⇒ Changement de la date du Bureau du jeudi 15 septembre 2022 au mercredi 14 septembre 2022 à 10h00.

- Le jeudi 08 septembre 2022 à 17h30 aura lieu à MONTLAUR, la présentation par le Président du Département, Monsieur Arnaud VIALA de sa mandature. Cette présentation sera suivie d'un apéritif dinatoire et s'adresse à tous les élus du canton.
- Le mardi 20 septembre 2022, à confirmer aura lieu l'inauguration du centre de secours de BELMONT-SUR-RANCE.
- Le mardi 18 octobre 2022 aura lieu sur la journée l'inauguration des trois maisons de santé du territoire, en présence de Madame la Préfète et de Monsieur le Préfet de Région.

#### **DIVERS :**

- Annonce de la démission de direction des SHERPA BELMONT/CAMARES de Madame SOLIER Anne-Claire. Cette annonce a été suivie de discours de remerciement pour le travail accompli de la part de Madame la Présidente, Monsieur Bernard ARNOULD et de l'ensemble des conseillers communautaire.

**Levée de la séance à 22 heures 35 minutes.**

**La Présidente,  
Monique ALIÈS**



## LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 27 JUILLET 2022

**Présents :** Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Bernadette BOULANGER, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Michelle FONTANILLES, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Jean-Luc JACQUEMOND à Monique ALIÈS, Michel LEBLOND à Philippe GIGANON, André SERIN à Cyril TOUZET, Jean-Claude TOUREL à Jean-Louis CABANES

**Absents excusés :** Alain CONDOMINES, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

**Absents :** Guy SALES

20220727\_099 Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à Montlaur – attribution de la mission géotechnique G1

20220727\_100 Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à Montlaur – attribution de la mission coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)

20220727\_101 Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à Montlaur – attribution de la mission de contrôle technique et attestation handicapés

20220727\_102 Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – attribution de la mission géotechnique G2 PRO

20220727\_103 Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – attribution de la mission Ordonnancement, Pilotage, et Coordination (OPC)

20220727\_104 Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – attribution de la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)

20220727\_105 Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – attribution de la mission de contrôle technique et attestation handicapés

20220727\_106 Alimentation en électricité : Poste de refoulement à ZA St-Pierre - REBOURGUIL

20220727\_107 Zone d'Activités de St-Pierre – REBOURGUIL : travaux sur le réseau électrique

20220727\_108 Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion poubelle

20220727\_109 DETR voirie 2022 – révision du plan de financement

20220727\_110 SIL – Participation de la CC du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

20220727\_111 Construction d'un local ADMR pour le portage de repas  
Site MSP – Belmont-sur-Rance – révision du plan de financement

20220727\_112 Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la piscine de Belmont-sur-Rance - MNS

20220727\_113 Zone d'Activités Saint-Pierre-de-Rebourguil – Commune de Rebourguil  
Vente des parcelles cadastrées ZS74, ZS75 et ZS77 à la SAS CHARCUTERIE CAMILLE CROS

20220727\_114 Zone d'Activités Bel Air 2 – Commune de Camarès  
Vente de la parcelle cadastrée I527 à l'Association des Producteurs de Lait de Brebis de l'aire Roquefort

